

Conseil des Droits de l'Homme

17^{ème} Session du Groupe de Travail sur l'Examen Périodique Universel

(Genève, 21.10-01.11.2013)

Examen du Tchad

(29.10.2013)

Intervention du Représentant Permanent du Cap-Vert

S.E. Ambassadeur José Luís Monteiro

Merci, Monsieur le Président,

Nous remercions la distinguée délégation du Tchad, conduite par son Ministre des Droits de l'Homme, pour la présentation de son rapport national.

Depuis son premier examen le Tchad a produit un effort significatif d'expansion de son adhésion à d'importants instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme dont notamment les protocoles facultatifs à la Convention relative à l'implication des enfants dans les conflits armés, à la Convention sur la traite des personnes, et à la Convention relative à la vente, prostitution et pornographie impliquant des enfants ; et plusieurs autres.

Par ailleurs, des lois à impact positif prévisible sur les droits de l'homme sur nombre de domaines ont été élaborés et adoptés, ou sont en attente l'être, et des plans et politiques nationales ont été mises en place dans des matières clé comme celles de l'enrôlement des enfants dans des forces armées, et de la

stratégie nationale sur le genre et la campagne associée contre les violences faites aux femmes.

À présent le Cap-Vert souhaite formuler aux autorités tchadiennes les recommandations suivantes :

1-Poursuivre son paquet de mesures de protection de l'enfance, notamment l'adoption du Code de l'Enfant et la mise en œuvre de la feuille de route du plan d'action contre l'implication des enfants dans des conflits armés ;

2-Adopter le Code Pénal et appliquer ses dispositions relatives aux violences contre les femmes, dont les excisions et autres violences sexuelles, les mariages précoces et forcés.

Nous augurons au Tchad les meilleurs succès dans ses efforts pour la protection et promotion des droits de l'homme dans le pays.

Merci, Monsieur le Président